

Région Bourgogne-Franche-Comté
Département de Saône-et-Loire (71)
Commune de Digoin (71160)

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

MISE A JOUR JANVIER 2024

Maître d'Ouvrage:
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT



PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE DIGOIN

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie- 75008 PARIS
Tel: 0608105421
mail : sarah.gaudin@photosol.fr



Demande de **Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions**
 Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

- i* Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- i* Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet				
PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier
La présente déclaration a été reçue à la mairie				
le <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>				
Cachet de la mairie et signature du receveur				
Dossier transmis :				
<input type="checkbox"/> à l'Architecte des Bâtiments de France				
<input type="checkbox"/> au Directeur du Parc National				
<input type="checkbox"/> au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial				
<input type="checkbox"/> au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial				

1 Identité du demandeur^[1]

i Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.1 Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom Prénom

Date et lieu de naissance : Date : / /

Commune :

Département : Pays :

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination Raison sociale

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

5 1 8 3 1 0 4 4 6 0 0 0 6 8 SAS

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom Prénom

GUINARD David

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : Voie :

40-42 rue la Boétie

Lieu-dit :

Localité :

Paris

Code postal : BP : Cedex :

7 5 0 0 8

Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique : @

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)^[2]

i Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier : Madame Monsieur

Nom Prénom

Pour une personne morale :

Dénomination Raison sociale

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

5 1 8 3 1 0 4 4 6 0 0 0 6 8 SAS

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom Prénom

Gaudin Sarah

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

Adresse : Numéro : 40-42 Voie : rue la Boétie

Lieu-dit : _____

Localité : Paris

Code postal : 7 5 0 0 8 BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : 0 6 0 8 1 0 5 4 2 1 Indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique :

sarah.gaudin @photosol.fr

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire^[3].

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : LES FOURS

Localité : Digoin

Code postal : 7 1 1 6 0

Références cadastrales^[4] :

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.

Préfixe : _____ Section : B C Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : p14

3.2 Situation juridique du terrain

Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates

de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[3] Si votre projet d'aménagement est situé dans le périmètre d'une opération de revitalisation du territoire et prévu par un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), la contiguïté des parcelles n'est pas requise dans le cadre d'une demande de permis d'aménager.

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

Cochez la ou les cases correspondantes.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Lotissement | <input type="checkbox"/> Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs |
| <input type="checkbox"/> Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre | <input type="checkbox"/> Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol : |
| <input type="checkbox"/> Terrain de camping | • Contenance (nombre d'unités) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances | • Superficie en m ² : _____ |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés | • Profondeur en m (pour les affouillements) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports | • Hauteur en m (pour les exhaussements) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un golf | |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m ² , constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs | |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles | |

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé^[5] :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques^[5] :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle^[5] :

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

L'objet de ce permis est un projet d'installation photovoltaïque au sol d'une puissance de 5MWc sur une surface de 5,5 ha clôturés.

Les tables photovoltaïques sont implantées en rangées parallèles. La toiture des tables est en pente à 15°. Deux types de tables sont installées sur le site : - 81 panneaux, longueur 31.11 m et largeur 6.9 m - 27 panneaux, longueur 10.37 m et largeur 6.9 m Au total il y a 92 tables de 81 panneaux, 56 tables de 27 panneaux. Soit une puissance totale de 5 MWc.

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____

[5] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte^[6] : Oui Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Pour un architecte personne physique :

Nom de l'architecte : Prénom :

Pour un architecte personne morale :

Dénomination : Raison sociale :
I'M IN ARCHITECTURE

N° SIRET : Type de société (SA, SCI...) :
5 3 3 8 6 3 9 4 0 0 0 0 5 2 SAS

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Prénom :
RAES Vincent

Numéro : Voie :
2 rue d'Auteuil

Lieu-dit :

Localité :
Paris

Code postal : BP : Cedex :
7 5 0 1 6

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes^[7] :
S14812PC000355678

Conseil régional de l'ordre :
Ile de France

Téléphone : ou Télécopie :
0 1 4 2 0 8 9 6 2 0

Adresse électronique :
im.in.archi@gmx.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous^[8] :

- Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction Travaux sur construction existante
- Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

[6] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[7] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes. Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

[8] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée

à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

– Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

– Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;

– Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;

– Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet de construction d'une installation photovoltaïque au sol de Digoin comprenant un ensemble de panneaux et leurs supports. Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- 92 tables photovoltaïques composées de 81 panneaux - Hauteur maximale à 3 m - Inclinaison 15°
- 56 tables photovoltaïques composées de 27 panneaux - Hauteur 3m - Inclinaison 15°
- Construction du poste de livraison dont les caractéristiques sont les suivantes :
Longueur : 7 m - Largeur : 2.6 m - Hauteur 3 m
- Construction de deux postes de transformations dont les caractéristiques sont les suivantes :
Longueur : 12.2 m - Largeur : 3 m - Hauteurs 3 m
- Construction du local technique dont les caractéristiques sont les suivantes :
Longueur : 6.1m - Largeur : 2.5 m - Hauteurs 3 m

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa

puissance crête 5000 kW et la destination principale de l'énergie produite :

Injection sur réseau public

5.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

Autres financements :

• Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

Piscine Garage Véranda Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation : _____

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez : _____

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces

3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport Enseignement et recherche Action sociale

Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

i Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher^[9] en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[10] (B)	Surface créée par changement de destination ^[11] (C)	Surface supprimée ^[12] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[11] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[13]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif		103.7				103.7
Surfaces totales (m²)		103.7				103.7

[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[12] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[13] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

PLAN DE MASSE DE L'EMPRISE 1

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Clôture avec entrée à créer
-  Piste légère largeur 5m
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Haie paysagère à créer
-  Végétation existante
-  Aire de croisement
-  Canalisation d'eau

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SAS au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


 Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
 PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
 40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

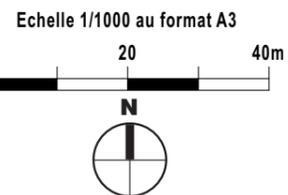


PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE DIGOIN (71)

PLAN DE MASSE DE L'EMPRISE 2

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Local technique
-  Clôture avec entrée à créer
-  Piste légère largeur 5m
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Haie paysagère à créer
-  Citerne
-  Végétation existante
-  Aire de croisement
-  Canalisation d'eau



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SAS au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
 Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
 PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
 40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



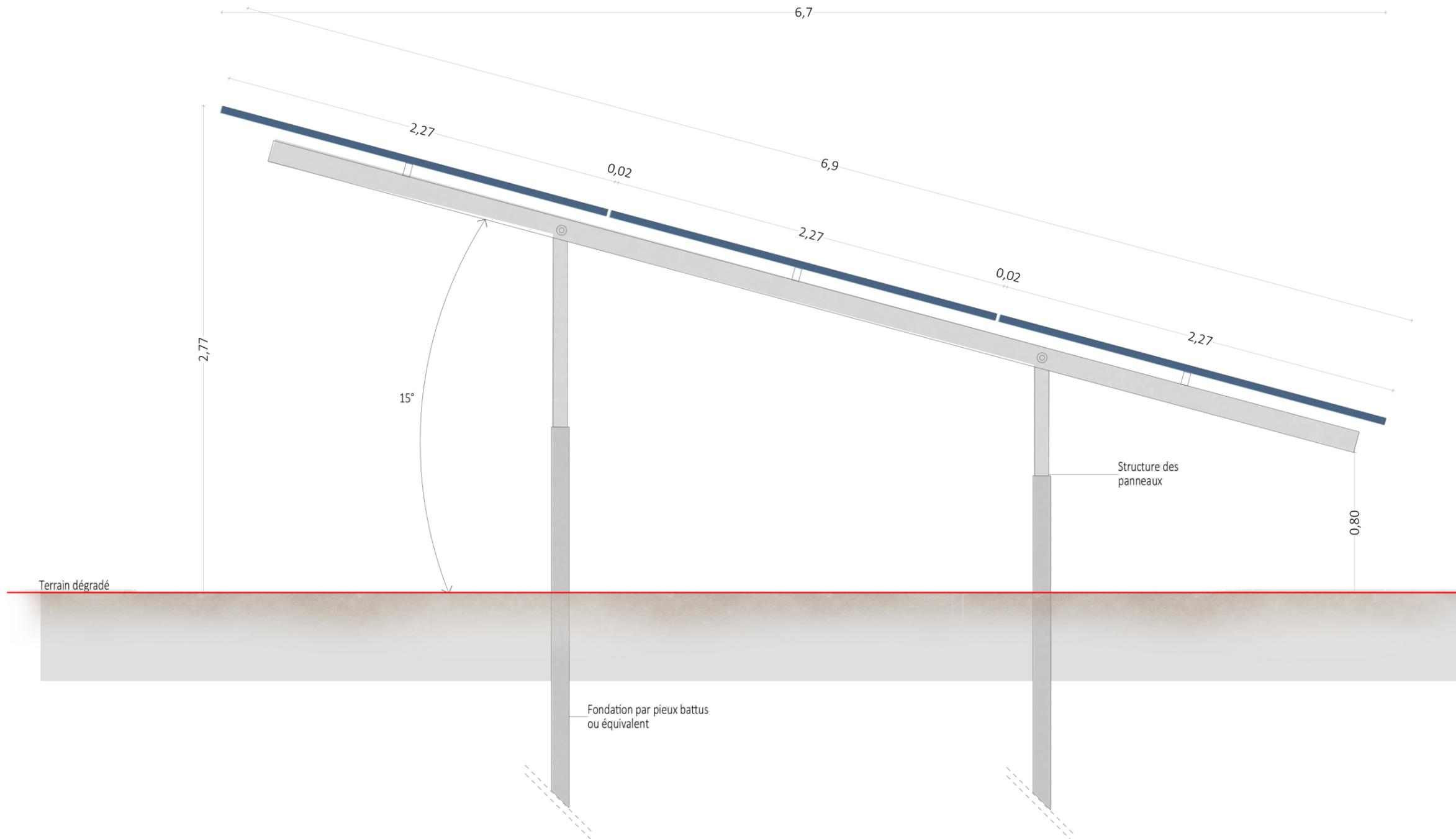
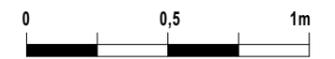
VUE EN COUPE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

- Hauteur de 2.77 m max
- Longueur d'environ :
31.11m (table de 81 panneaux)
10.37 m (table de 27 panneaux)
- Largeur d'environ 6.9 m
- Largeur projetée au sol d'environ 6.7 m
- Inclinaison de 15°

Echelle 1/25 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SAS au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
 Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
 PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
 40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

Vue en coupe d'une table photovoltaïque avec pieux battus

NOTICE DESCRIPTIVE

PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Le projet se situe rue des Blattiersn, DIGOIN, France, dans le département de la Saône-et-Loire en région Bourgogne Franche Comté. Le projet de Digoin se situe sur un terrain à moindre enjeux foncier, dépollué, dans l'ancien quartier industriel de Digoin. Ce projet s'implante sur le site de GEBERIT Services, dont la cessation d'activité partielle a eu lieu en 2021. L'activité de cette entreprise constituait en la fabrication de produits en céramique et en porcelaine, et le site est donc aujourd'hui une friche industrielle dépolluée. Situé dans un cadre urbanisé, la zone de projet est bordée au nord par le Canal du Nord et au sud par une voie de chemin de fer.

La commune est soumise au PLU. Le projet vise à construire et installer une centrale au sol de panneaux photovoltaïques pour le compte de la société PHOTOSOL Développement. La puissance des panneaux photovoltaïques, ont une puissance estimée à 5 MWc au total. L'électricité produite sera ré-injectée dans le réseau commun.

AMENAGEMENT ET ACCES

L'accès existant à la parcelle du projet, depuis la rue des Blattiers est conservé et inchangé. La voie existante pour rejoindre l'accès au site sera d'une largeur de 5m afin de satisfaire à l'accessibilité des secours. Un portail métallique de RAL 6002, d'une largeur de 5m et de hauteur 2m donnera l'accès au site. Il sera situé à l'Est au niveau de l'accès existant du site donnant sur la rue des Blattiers. Une piste lourde en GNT d'une largeur de 5 mètres sur 690ml, nécessaire à la maintenance des 2 PTR et permettant l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie, sera créée (au vue de la nature anthropisée et en fonction de la portance du sol, il se peut qu'il ne soit pas nécessaire d'apporter de la grave). Ce linéaire représentera une surface de moins de 3500m².

Une piste légère, située en périphérie de la centrale, correspond à une bande de 5m de large sans panneaux (au vu de la nature des sols bétonnés cette piste n'a pas besoin de bénéficier d'apport de matériaux) pour l'accès des secours. Une piste dite « légère », sera un en périphérie des tables, cumulera une longueur de 600ml. Cette piste sera essentiellement utilisée pour le SDIS en cas d'intervention

sur site, mais aussi pour la maintenance. Ce linéaire représentera une surface de moins de 3000m².

L'aire de circulation existante est également utilisée pour installer les différentes constructions nécessaires à la centrale.

Dans le cadre de la protection de risque incendie, les préconisations du SDIS seront respectés. Un local technique sera implanté à l'entrée du site, où un espace est prévu pour le stockage du matériel et le stockage des déchets de chantier. Durant l'exploitation, il sera possible de circuler entre les panneaux pour l'entretien grâce à un espacement entre tables de 1,80 m (nettoyage des modules, maintenance) ou des interventions techniques (pannes). En ce qui concerne les dispositifs de sécurité et de secours, la centrale sera équipée de systèmes électroniques de surveillance vidéo (un mât de 6m de hauteur) et d'alarme. Une clôture de teinte RAL 6002 d'une hauteur de 2,00 m délimitant l'emprise du site exploité, est prévue, sur ce site elle est déjà existante mais pourrait être renforcée si besoin. Elle sera constituée d'un grillage à mailles rigides de 5cm x 5cm en acier galvanisé sur un linéaire total d'environ 1615 ml. Tous les 10 m au niveau des clôtures seront créés des passages de 15cm de hauteurs pour la petite faune.

MODULES PHOTOVOLTAIQUES

Les tables photovoltaïques sont implantées en rangées parallèles. La toiture des tables est en pente à 15°.

Deux types de tables sont installées sur le site :

- 81 panneaux, longueur 31.11 m et largeur 6.9 m
- 27 panneaux, longueur 10.37 m et largeur 6.9 m

Au total il y a 92 tables de 81 panneaux, 56 tables de 27 panneaux. Soit une puissance totale de 5 MWc.

La partie basse des tables se situe à environs 80cm du sol et à environs 280 cm au point le plus haut. L'étude géotechnique G2 AVP, qui sera réalisée en amont du chantier permettra de recommander la profondeur des pieux de fondation des tables.

Les tables sont constituées de panneaux photovoltaïques en silicium de couleur bleu nuit et d'une structure en métal gris anthracite.

CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS DU SITE

Un réseau de câbles électrique basse-tension (courant continu) reliera en souterrain les différentes lignes de capteurs photovoltaïques aux postes de transformation.

Il est prévu sur site deux postes de transformation (PRT sur les plans) de RAL 6002 (dimensions L12,20m x P2.5m x H3.00m), et acheminent le courant électrique produit au poste de livraison, situés en coeur de centrale. Le poste de livraison est enduit de RAL 6002, il sera implanté à l'extérieur de l'enceinte clôturée, de manière à garantir l'accessibilité de celui-ci aux agents d'ENEDIS en tout temps. Celui-ci sera fermé et sécurisé. Enfin un local technique de type container et de RAL 6002, sera situé à proximité de l'entrée principale (dimensions L6,10m x P2,50m x H3,00m).

DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Une bâche souple de 120m³ ainsi qu'une aire d'aspiration et des aires de croisement sont présentes sur site afin de satisfaire au besoin des secours.

Les accès et voie du site ont tous une largeur de 5m. La piste lourde est en GNT.

L'accès à la bache souple, située à l'entrée du site, est possible via une piste lourde.

LES MOUVEMENTS DE TERRE

Le projet ne nécessite pas de remblais.

LES RESEAUX

Le réseau d'eau pluviale ne sera pas modifié par la centrale.

La centrale sera raccordée à un PDL situé sur la parcelle.

LES ESPACES VERTS ET LES ABORDS

Quelques haies et arbres de haute tige sont présents sur la parcelle. Ils sont conservés et ne sont pas impactés par le projet.

Un linéaire de haie sera créé en bordure nord du site, longeant le canal du centre et en continuité des haies existantes. Des essences locales seront utilisées.

NATURA 2000 ET IMPACTE ENVIRONNEMENTAL

Le projet n'est pas situé dans une zone natura 2000.

PLAN MODÈLE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE
DE 27 PANNEAUX

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

- Hauteur de 3 m max
- Longueur d'environ :
31.11m (table de 81 panneaux)
10.37 m (table de 27 panneaux)
- Largeur d'environ 6.9 m
- Largeur projetée au sol d'environ 6.7 m
- Inclinaison de 15°

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

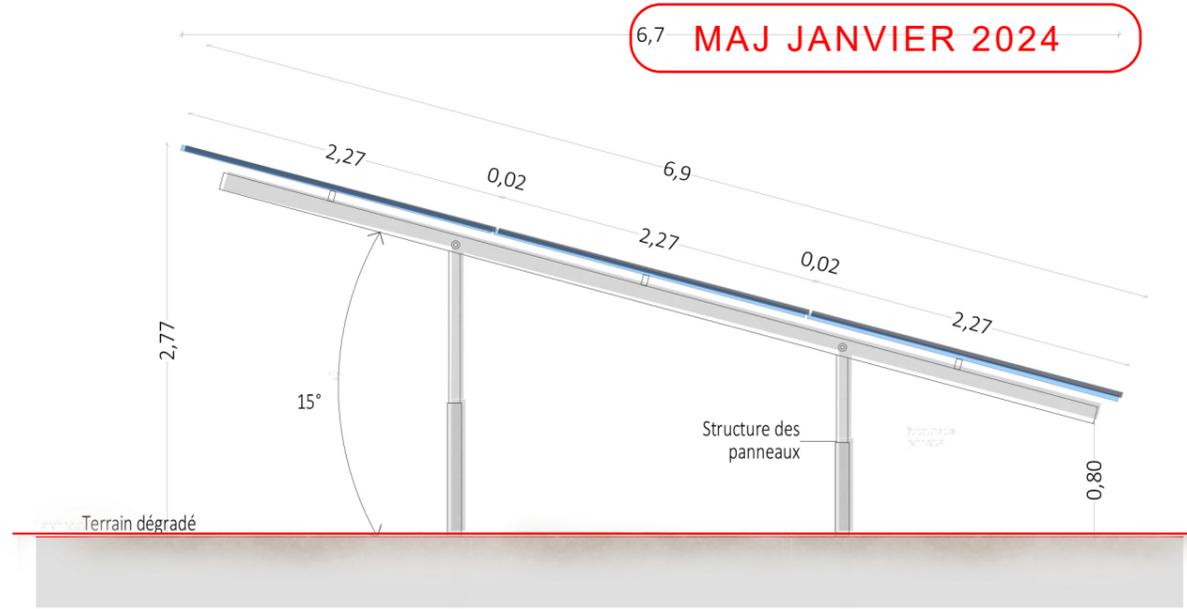
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

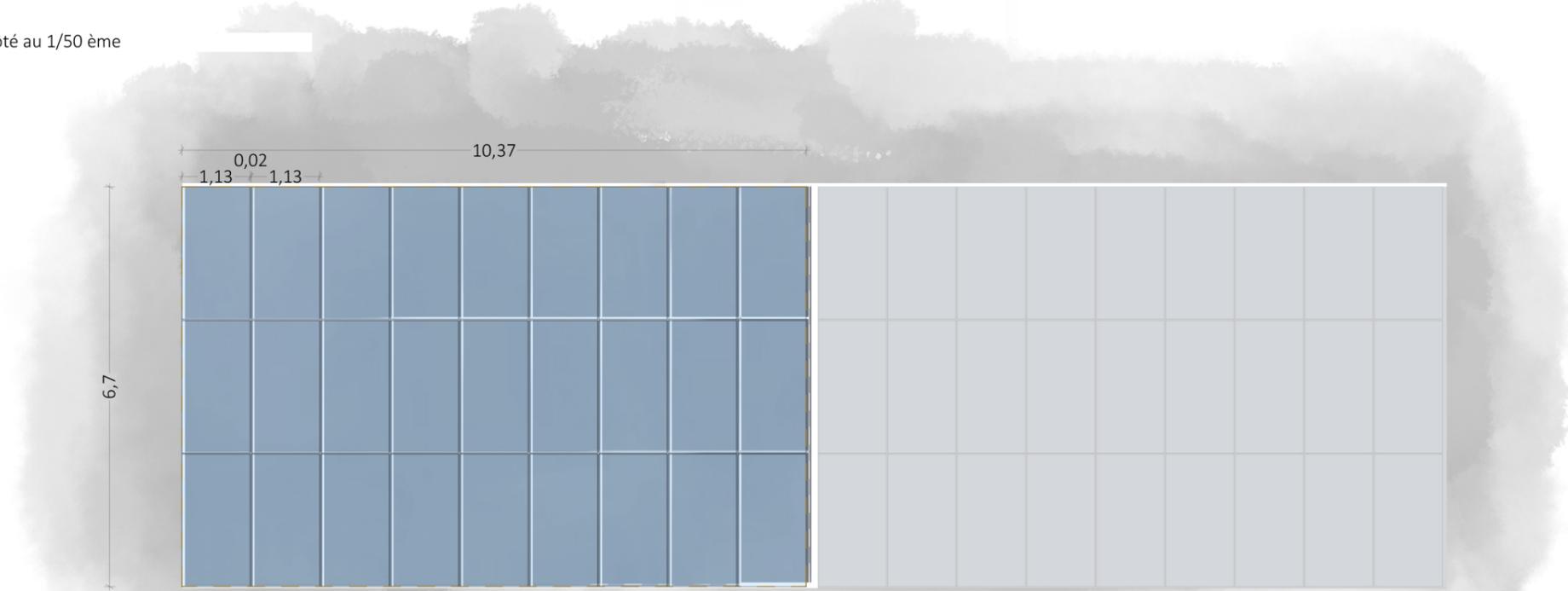
PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

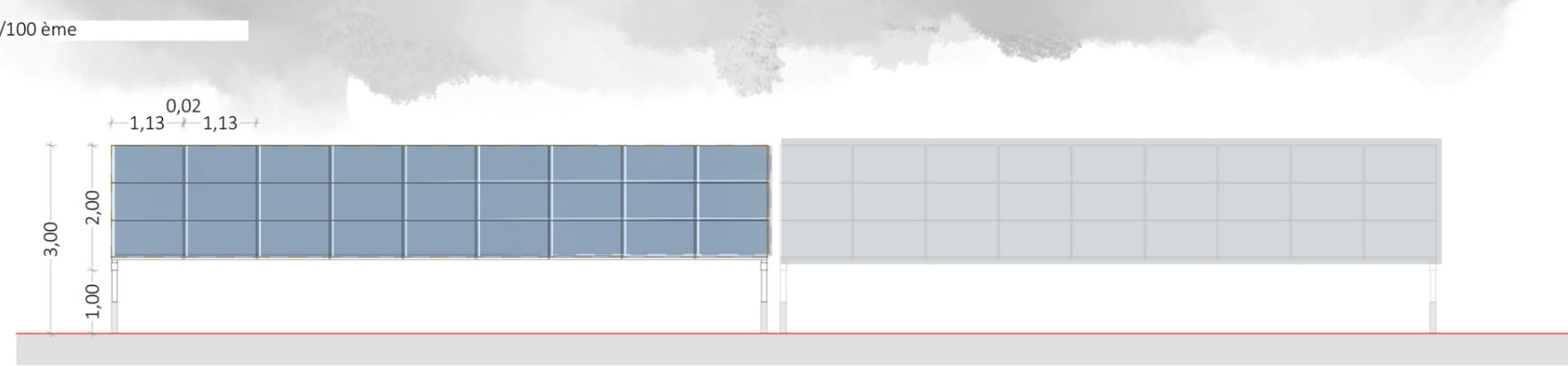
6,7 MAJ JANVIER 2024



Vue de côté au 1/50 ème



Vue de dessus au 1/100 ème



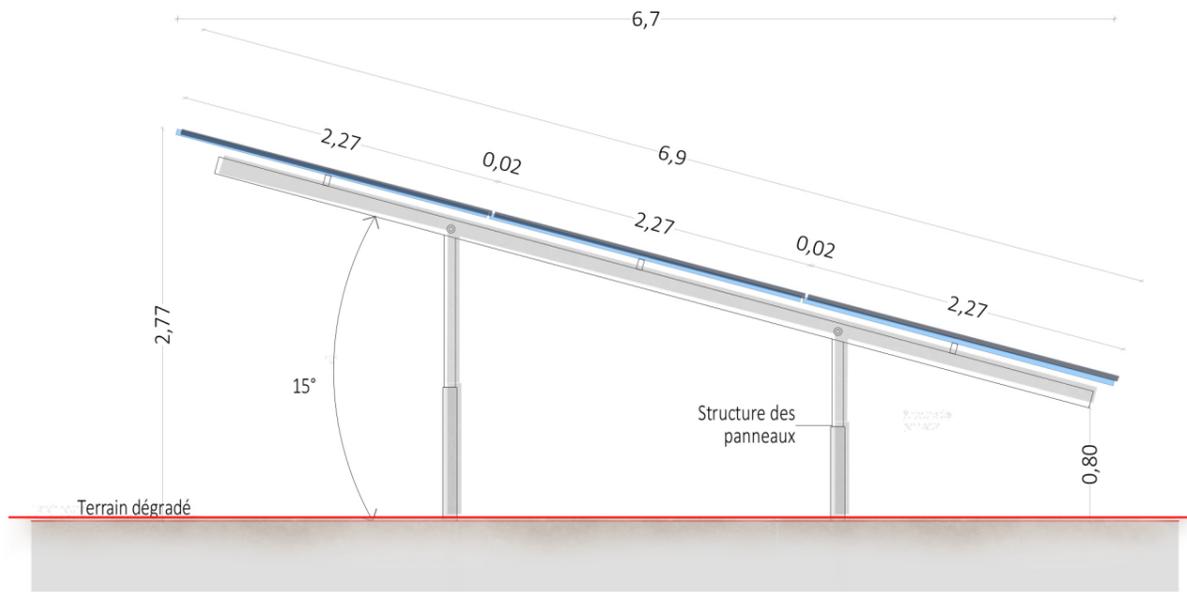
Façade sud au 1/100 ème

PLAN MODÈLE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 81 PANNEAUX

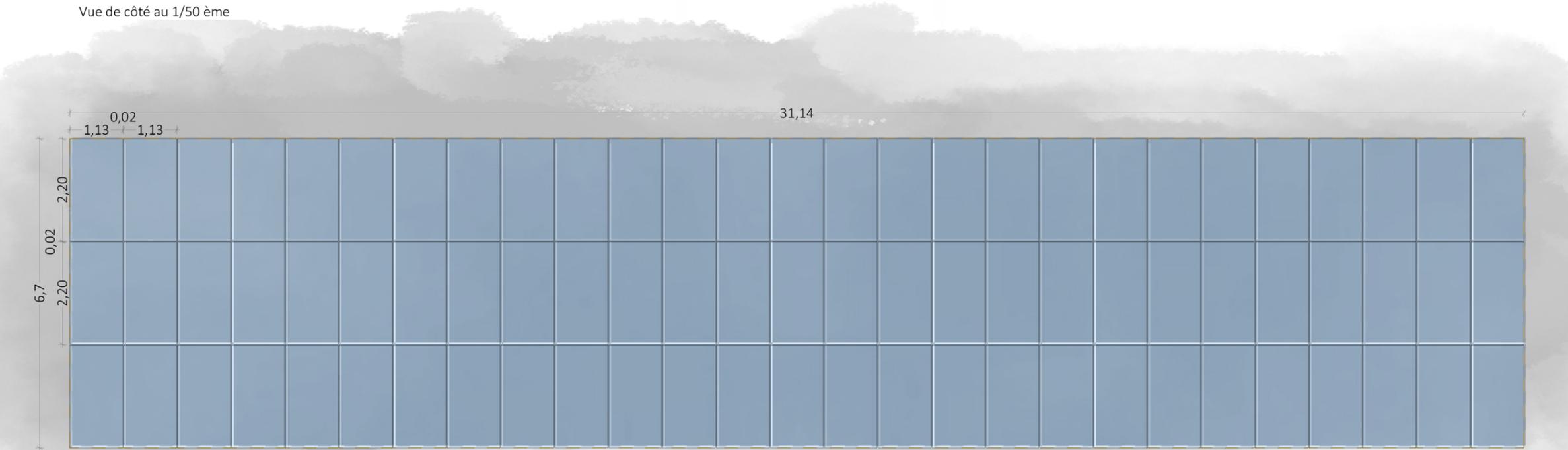
Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

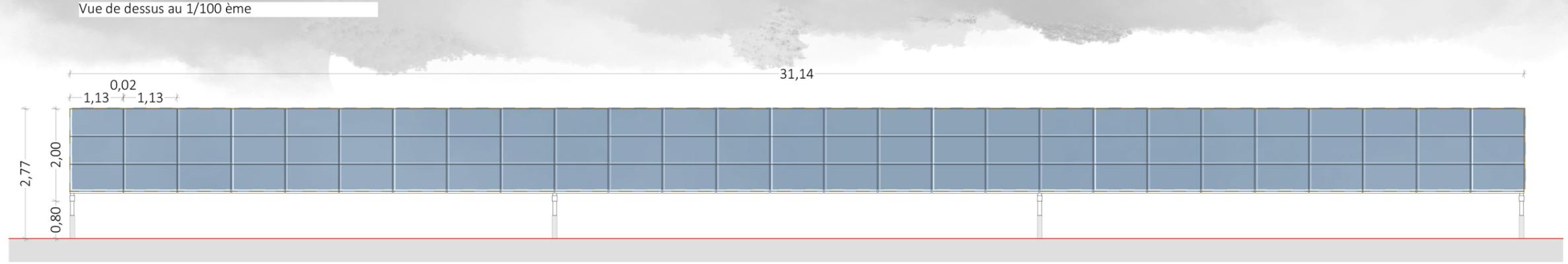
- Hauteur de 2.77 m max
- Longueur d'environ : 31.11m (table de 81 panneaux) 10.37 m (table de 27 panneaux)
- Largeur d'environ 6.9 m
- Largeur projetée au sol d'environ 6.7 m
- Inclinaison de 15°



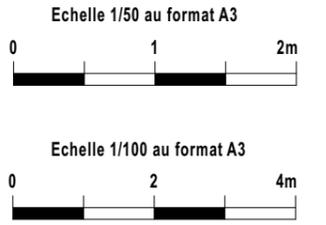
Vue de côté au 1/50 ème



Vue de dessus au 1/100 ème



Façade sud au 1/100 ème



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SAS au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
PHOTOSOL
 Producteur d'énergie photovoltaïque
 Adresse de Correspondance :
 PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
 40/42 rue la Boétie 75008 PARIS